

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE

CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL 2020 - 2022 Politique de la ville

APPEL A PROJETS 2021 NOTE DE CADRAGE

Date de lancement : 03/03/2021

Date limite de dépôt : 24/03/2021



SOMMAIRE

I)	LE CONTEXTE	3
II)	LES TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES	4
III)	LES PROGRAMMATIONS D' ACTIONS DE 2015 A 2019	5
IV)	LES PRIORITES DE L' APPEL A PROJETS DE LA PROGRAMMATION 2021	7
V)	LA PROCEDURE DE REPONSE A L' APPEL A PROJETS	18
VI)	LE REPERTOIRE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	20
VII)	<u>LES ANNEXES</u>	24
	INFORMATIONS UTILES	24
	DONNEES UTILES	25
	LA LISTE DES RUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES	27

I – LE CONTEXTE

- Loi du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine -

La Politique de la ville est une **politique spécifique de développement territorial dite de rééquilibrage** envers les quartiers fragiles et leurs habitants cumulant pauvreté et difficultés économiques et sociales, à travers laquelle les interventions spécifiques complètent les politiques de droit commun (éducation, insertion, logement, action sociale, etc.).

Le Contrat de ville Grand Sud Caraïbe constitue le **cadre contractuel de mise en œuvre de la politique de la ville** en faveur de **3 communes** directement concernées (*Décret 2014-1751 du 30 décembre 2014*) car impactées par les problématiques des quartiers prioritaires : Baillif, Basse-Terre et Capesterre Belle-Eau.

Les communes de Gourbeyre et Saint-Claude ont des quartiers de veille active dits quartiers sortants de la politique de la ville.

Le Contrat de ville intercommunal a été **signée en juillet 2015** pour la période 2015-2020 **par l'ensemble des partenaires ci-après** : CAGSC, Préfecture de Région, villes de Basse-Terre, Baillif, Gourbeyre, Saint-Claude et Capesterre-Belle-Eau, Recteur de l'Académie, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts, Chambre de Commerce et d'Industrie, Tribunal de Grande Instance, Agence Régionale de Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi et Mission locale.

En mars 2020, il fait l'objet d'une **prorogation jusqu'en fin 2022**¹ traduit par un Protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR) qui ajuste et recentre, pour la période 2020-2022, l'intervention sur les **enjeux majeurs**, notamment au regard des moyens, et des résultats de l'évaluation à mi-parcours du contrat **afin de le rendre plus efficace, opérationnel et visible** :

Enjeu 1 : favoriser la cohésion sociale pour améliorer le bien vivre ensemble,

Enjeu 2 : améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers
et réduire les risques de dégradation de l'environnement,

Enjeu 3 : lever les freins à l'emploi et favoriser l'entrepreneuriat.

Chaque année, la CAGSC lance avec ses partenaires signataires, un appel à projets sur la base des orientations stratégiques et des priorités organisées autour des 3 piliers de la politique de la ville :

Piliers	Thématiques prioritaires
1 : Cohésion sociale	<ol style="list-style-type: none">1. Favoriser la réussite éducative de tous2. Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes3. Faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs4. Améliorer l'accès à la santé5. Prévenir la délinquance et améliorer la tranquillité publique
2 : Cadre de vie et renouvellement urbain	<ol style="list-style-type: none">6. Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré7. Désenclaver et sécuriser l'accès aux quartiers
3 : Emploi et développement économique	<ol style="list-style-type: none">8. Favoriser l'emploi et l'insertion9. Faciliter le développement de l'activité économique

II – LES TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES

A la signature du Contrat de ville en 2015, les quartiers de la politique de la ville (QPV et QVA) regroupaient une population totale de **26 675 habitants** soit 32 % de la population totale du Sud Basse-Terre (en 2010, 83 575 habitants)² : QPV : 11 675 hbts, 14% de la pop. du SBT - QVA : 15 000 hbts, 18% de la pop du SBT.

Depuis, cette population des quartiers fragiles a évolué. Elle compte (QPV et QVA) désormais **28 584 habitants, soit 34,78%** de la population totale du Sud Basse-Terre (**82 174 en 2013**) répartis sur :

- 5 communes dont 3 ayant des quartiers prioritaires (QPV) et 3 ayant des quartiers en veille active (QVA).
- 4 Programmes de Réussite Educative (PRE) : BT, Baillif, Capesterre et St-Claude.
- 2 Cordées de la réussite : B/T.
- 1 Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) : Collège Jean-Jaurès – Baillif.
- 1 Réseau d'éducation prioritaire (REP) : Collège Germain-St-Ruf – de CBE.
- 1 ZFU – territoires entrepreneurs : B/Terre - Centre-ville et Rivière des Pères.



Quartiers Prioritaires (QPV) - (Décret 2014-1751 du 30 décembre 2014)

13 584 hbts³ : 16,53% de la population du SBT (82 174 en 2013 - source Insee)

Baillif 3 119 hbts	Basse-Terre 1 951 hbts	Capesterre Belle-Eau 8 514 hbts
Bourg, Cadet, St-Robert, Bois Rimbault, Jean Jaurès.	Bologne, Calebassier Rivière des pères, Pintade, Mallian, Chevalier St-Georges.	Bourg, Sarlassone- Petit Pérou- llet, Bananier- Haute plaine.

- 56,92 % de la pop. de Baillif (5 479 hbts) en QPV
- 17,49 % de la pop. de B-Terre (11 150 hbts) en QPV
- 44,34 % de la pop. de CBE (19 201 hbts) en QPV

Quartiers en Veille Active (QVA) - 15 000
hbts : 18,25% de la pop. du SBT (82 174)

Basse-Terre	Gourbeyre 7 000 hbts	St-Claude 8 000 hbts
Carmel	Rivière-Sens, Blanchet, Palmiste, Champfleury, Cité des Mombins, Cité le Gallion, Gros Morne Dolé, Bisdary, Valkanaers.	Quartier de la Diotte, Dugommier, Gallard, Belfond, Morin, Morne à Vaches, Vallée du Constantin, Matouba, Caféière.

¹Loi de finances 2019 du 28 décembre 2018

²Source : Convention cadre du contrat de ville 2015-2020

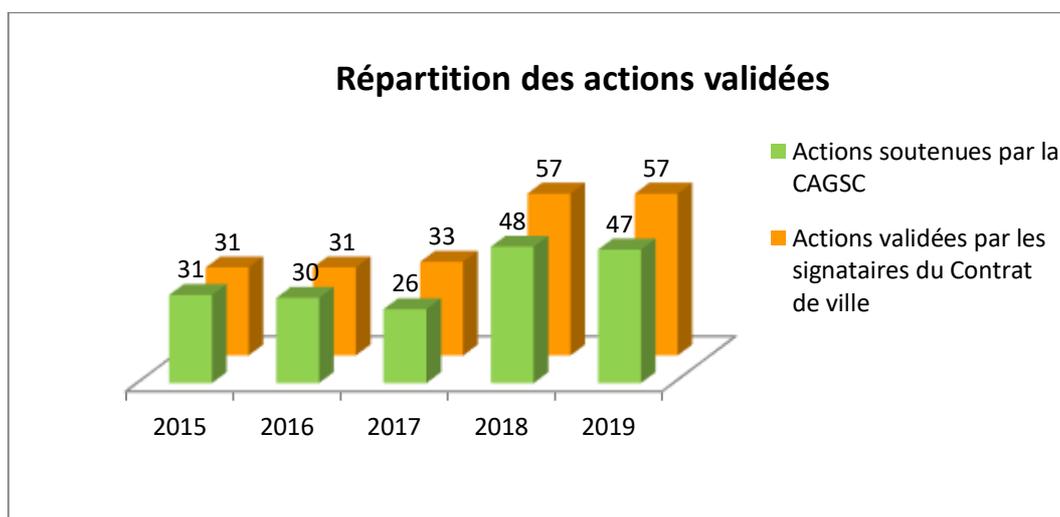
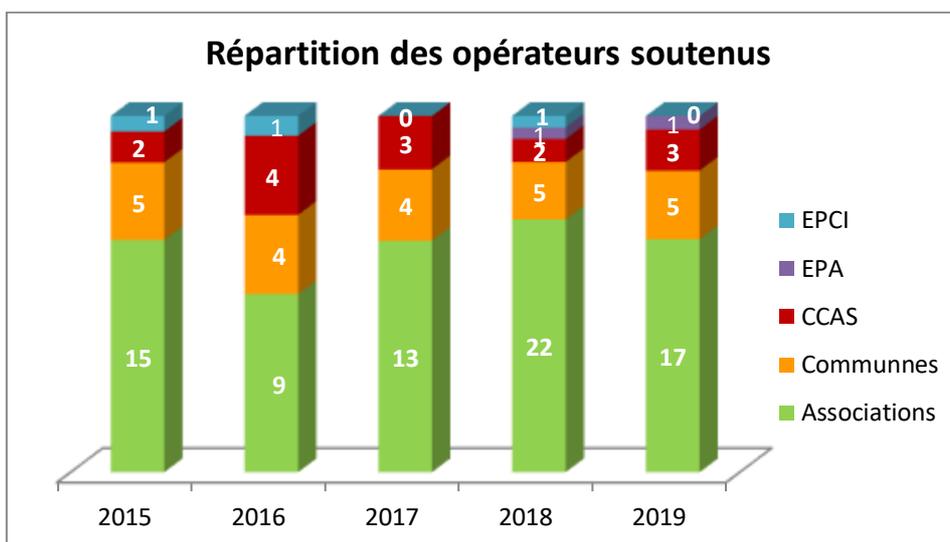
³ Source : dernier atlas du CGET

III – LES PROGRAMMATIONS D’ACTIONS DE 2015 A 2019

De 2015 à 2019, **209 actions validées et financées** par les partenaires signataires du Contrat de ville (CDV) ont été mises en œuvre à l’échelle intercommunale et communale par des associations locales et régionales, les 5 communes en politique de la ville et leur CCAS, et la CAGSC.

Les Programmations annuelles d’actions de 2015 à 2019 de la Politique de la ville **représentent en moyenne** :

- un coût global de 1, 6 M€ (*sans les contributions volontaires*).
- près de 42 actions validées.
- près de 24 opérateurs privés et publics accompagnés et soutenus.
- plus de 70 projets déposés.
- plus de 200 000 euros de la CAGSC.
- près de 400 000 euros de crédits spécifiques du CGET (Etat).



Les actions programmées entre 2015-2019 relèvent plus ou moins à **70 % du pilier « cohésion sociale »**, 20% du pilier « développement économique et emploi » et 10% du pilier « renouvellement urbain et cadre de vie »

De l'avis général, cette **surreprésentation du pilier « cohésion sociale »** – qui n'est pas propre au CDV du Sud Basse-Terre – s'explique en partie par le statut des principaux opérateurs : « *il est plus facile pour les associations d'intégrer la cohésion sociale* » que les autres piliers du contrat.

Ainsi, **certains besoins ne sont pas ou sont mal couverts par le CDV** ; c'est le cas des problématiques sanitaires ou celles relatives à l'insertion professionnelle, qui ne trouvent pas aujourd'hui de réponses satisfaisantes.

L'évaluation à mi-parcours (2015-2018) du CDV, obligatoire par la loi, a été confiée à un bureau d'études local et fait ressortir une volonté de recentrer le contrat de ville sur quelques priorités afin d'éviter l'éparpillement et le saupoudrage des financements.

Les **principaux enseignements** de l'évaluation⁴ se sont portés sur :

- ⇒ **l'évolution des territoires** (manque de données actualisées sur les QPV et les QVA des outre-mers, donc difficile d'en apprécier l'évolution, ...).
- ⇒ **la mise en œuvre du contrat** (trop peu d'associations des QPV ont émergé jusque-là au CDV, accorder plus de place aux projets économiques et urbains, communiquer plus sur le contrat de ville et ses actions, ...).
- ⇒ **la gouvernance du dispositif** (les délais de paiement des subventions doivent être raccourcis, les partenaires en retrait du CDV doivent être remobilisés, ...).

L'évaluation relève également, un **tissu associatif sud basse-terrien à plusieurs vitesses**, avec d'une part, des structures staffées et en capacité d'agir, et de l'autre, des associations moins bien armées pour évoluer en interface avec les pouvoirs publics et les exigences du CDV.

Les **facteurs d'amélioration suggérés aux associations** portent sur :

- la mobilisation des publics concernés
- l'adéquation des projets aux besoins des habitants
- la mutualisation entre associations
- l'élargissement des partenariats
- la professionnalisation des dirigeants
- le recrutement de salariés qualifiés et de bénévoles
- une meilleure communication des actions au public
- la communication du soutien du financeur
- une meilleure valorisation des actions dans les bilans produits
- la qualité de la gestion comptable
- la préparation et la présentation des projets en amont
- la mobilisation des associations dans les conseils citoyens.

⁴ **Outil d'aide à la décision**, répond à des **finalités démocratiques** (rendre compte de l'utilisation de fonds publics), **mobilisatrices** (remobiliser les partenaires institutionnels et associatifs) et **stratégiques** (réorienter le contrat en fonction des priorités du territoire).

IV – LES PRIORITES DE L'APPEL A PROJETS DE LA PROGRAMMATION 2021

Chaque année, les priorités d'intervention sont arrêtées par les communes et l'intercommunalité en partenariat avec les signataires du contrat de ville intercommunal.

Pour l'année 2021, afin de construire leur réponse, les porteurs de projets doivent obligatoirement se référer aux engagements de l'avenant de prorogation 2020-2022 du CDV et **aux priorités déclinées ci-après par les communes.**

Les projets peuvent porter sur une ou plusieurs thématiques du contrat de ville et être à destination d'un ou plusieurs publics et quartiers concernés.

Les porteurs projets doivent tenir compte des spécificités du public cible et des impacts dus à la crise sanitaire Covid-19. Ils doivent adapter leurs projets aux mesures sanitaires en vigueur, proposer des activités en groupe restreint mais aussi, en plein air.

4.1 - L'Etat et l'ANCT

L'Etat et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) nommé depuis janvier 2020, **Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**, entendent accentuer leurs priorités en 2021, sur l'insertion et le développement économique et sur les actions concourant à :

- **Promouvoir** des services innovants favorisant l'accès aux droits au profit des habitants des QPV ;
- **Lutter** contre la fracture numérique et l'illectronisme ;
- **Lutter** contre l'isolement des personnes âgées notamment dans les zones rurales.

4.2 - Communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbe (CAGSC)

La Communauté d'agglomération soutient les projets relevant des 3 piliers qui sont de portée intercommunale et communale d'après ses engagements en cohérence avec les préconisations formulées lors de l'évaluation à mi-parcours de son contrat de ville.

Toutefois, cette année, au regard de ses orientations budgétaires, elle **privilégiera la mise à disposition de ses moyens mobilisés en termes de matériel et d'ingénierie** :

- la médiathèque et la cyberbase intercommunales (salle pour réunions, expositions, conférences, ..., animations dans et hors les murs, assistance et formation au numérique).
- le Quart'bus, outil intercommunal d'animation de proximité hors les murs ou sur sites (équipement et chauffeur).
- le transport (navettes de bus pour des opérations ponctuelles).
- le complexe sportif (stade et piscine).
- le développement durable (sensibilisation et animation au tri sélectif, au compostage, ...).
- les murs extérieurs du siège et les murs extérieurs et intérieurs de la médiathèque pour l'apprentissage en faveur de jeunes ou moins jeunes en formation ou insertion (habillement en fresque et, ou en peinture).

4.3 - Les 5 communes concernées

Les priorités 2021 des 5 communes de la politique de la ville sont mentionnées par pilier dans les tableaux ci-dessous :

4.3.1 - COMMUNE DE BAILLIF

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous	
Actions	Objectifs
Coordination et animation des Programmes de Réussite Educative (PRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les apprentissages et améliorer la réussite scolaire - Contribuer à l'égalité des chances dès le plus jeune âge - Replacer le parent dans son rôle de premier éducateur - Concevoir et accompagner des parcours individualisés en liaison constante avec les familles. - Diminuer les obstacles s'opposant à la réussite scolaire et éducative des enfants concernés. - Développer la sociabilisation et l'estime de soi par l'art et la culture - Encourager le dépassement de soi, le goût de l'effort, et évacuer les frustrations par le sport - Découvrir des métiers (journalisme, pêche, couture, etc...)
Volet thématique : Accompagnement à la parentalité	
Aide à la Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle parental - Favoriser les échanges d'expériences - Permettre aux parents de trouver une écoute ainsi que des éléments de réponses à leurs difficultés.
Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes	
Programmation d'activités en faveur des publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation d'handicap)	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre les effets du vieillissement de la population - Rompre l'isolement social à travers d'ateliers collectifs et ou intergénérationnels - Développer des initiatives participatives (jardins partagés, théâtre forum)
Volet Thématique : Faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les loisirs des jeunes qui ne peuvent pas partir en vacances. - Permettre aux jeunes de s'épanouir par des pratiques sportives et culturelles (tournoi inter-quartier) - Permettre aux pratiquants de la course hors stade, coureurs à pied et marcheurs de se mesurer dans une compétition à étapes (8) sur le territoire de la Commune - Promouvoir le sport en particulier, la marche et la course à pied, activités qui contribuent à se maintenir en bonne santé.

4.3.1 - COMMUNE DE BAILLIF (suite)

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
<i>Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré</i>	
Actions	Objectifs
Embellissement paysager, artistique et participatif des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Embellir et revaloriser les espaces publics en créant du lien social - Favoriser le travail collectif - Réduire l'oisiveté et l'errance des jeunes - Fédérer un groupe de jeunes autour d'un projet commun en portant sa contribution à la vie de la cité, un devoir de citoyen

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
<i>Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion</i>	
Actions	Objectifs
Développement et accompagnement de dispositifs d'insertion des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Découvrir le monde du travail

4.3.2 - COMMUNE DE BASSE-TERRE

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
<i>Volet thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous</i>	
Actions	Objectifs
Citoyen et acteurs de demain	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les jeunes vers l'autonomie (accueil de jeunes) - Accompagner les projets d'éducation à la citoyenneté - Faire découvrir à travers l'action citoyenne l'implication professionnelle et le sens des responsabilités - Favoriser l'intégration sociale
Coordination et animation du Programme de Réussite Éducative – (PRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'égalité des chances des enfants et adolescents de 2 à 16 ans et leur famille, présentant des signes de fragilités - Mettre en place des parcours individualisés selon les besoins identifiés des enfants et adolescents
Renforcer le lien école famille enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les apprentissages et améliorer les résultats scolaires de l'action éducative - Faire reculer le désengagement scolaire
Favoriser l'égalité des chances et l'intégration des publics	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mixité sociale et culturelle pour mieux vivre ensemble - Promouvoir la diversité, l'égalité et lutter contre les discriminations - Accès aux droits pour tous - Résorber la fracture numérique - Maîtriser les outils informatiques

4.3.2 - COMMUNE DE BASSE-TERRE (suite)

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
Aide à la parentalité	- Valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle parental
Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes	
Nos aînés au cœur des cités	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement des personnes âgées et public fragile - Participer au maintien à domicile - Organiser une offre de services de proximité - Désenclaver par une offre de transport adapté
Dynamisme du tissu associatif	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir, structurer et valoriser le tissu associatif - Soutenir les associations dans le développement de leur activité à travers l'engagement des jeunes - Développer des échanges intergénérationnels entre habitants et inter quartier - Développer les pratiques de bonne utilisation des ressources technologiques par des sessions de formation in situ et/ou en visioconférence - structurer un véritable réseau inter-associations visant à partager leurs bonnes pratiques
Volet thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels	
Accès aux activités sportives et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les pratiques sportives, culturelles et artistiques pour tous - Favoriser l'accès aux équipements sportifs pour une pratique non compétitive - Améliorer l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels - Améliorer la lisibilité de l'offre d'activités dans les quartiers
Culture et quartiers	- Démocratiser et délocaliser les pratiques culturelles, artistiques et artisanales en tenant compte du patrimoine matériel et immatériel au plus près des habitants des quartiers (Micro-folies, Quart'bus, C'est mon patrimoine,...)
Volet thématique : Améliorer l'accès à la santé	
Action de sensibilisation et de prévention à la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre d'activités physiques et sportives près des lieux de vie, diversifiée et intergénérationnelle - Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé - Prévenir les addictions et comportements à risques - Promouvoir la pratique des activités physiques et sportives dans une démarche de santé et de mieux être - Renforcer les actions de nutrition et du brossage des dents - Sensibiliser les parents à une bonne alimentation
Volet thématique : Prévention de la délinquance	
Redynamisation des instances partenariales	- Élaborer une stratégie locale de prévention de la délinquance
Action de prévention de la délinquance des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et animer le CDDF (<i>Conseil des Droits et Devoirs des Familles</i>) - Soutenir les actions proposant des parcours individualisés - Mettre en place les TIG et les mesures de réparation

4.3.2 - COMMUNE DE BASSE-TERRE (suite)

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
<i>Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré</i>	
Actions	Objectifs
Revitalisation du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la réhabilitation de la maison LIENSOL à travers le programme Action Cœur de Ville - Poursuivre le projet de restructuration et d'aménagement du quartier de calebassier - Solliciter la CAGSC pour le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'habitat indigne
Amélioration de l'environnement et du logement des personnes défavorisées, âgées et en situation de handicap	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer l'action SOS Michel MORIN - Améliorer le cadre de vie à travers des actions d'embellissements et paysagères
Embellissement paysager et artistique des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réappropriation des espaces publics par les habitants (<i>jardins partagés, rénovation d'œuvres artistiques...</i>) - Favoriser l'implication citoyenne de l'habitant dans l'amélioration de leur cadre de vie - Aménagement des petits espaces de vie au sein des résidences sociales
Mise en valeur du patrimoine architectural et touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer et entretenir le patrimoine avec les résidents des quartiers - Mise en place des chantiers d'insertion pour la promotion et l'animation des patrimoines architecturaux et culturels des quartiers
Mémoire des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une identité culturelle partagée des quartiers - Mettre en valeur l'histoire, la mémoire, le patrimoine des quartiers et ses habitants

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
<i>Volet Thématique : Favoriser l'emploi et l'insertion</i>	
Actions	Objectifs
Développement des clauses d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la commande publique comme outil de lien dans le cadre de la réalisation de travaux
<i>Volet thématique : Faciliter le développement de l'activité économique</i>	
Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence et la structuration des projets de l'Economie Sociale et Solidaire - Accompagner les associations à investir les locaux du village artisanal de Rivière des Pères, les accompagner à se structurer

PILIER : PILOTAGE, INGENIERIE, RESSOURCES	
Actions	Objectifs
Etude	Analyse des besoins sociaux (Opérateur CCAS)

4.3.3 - COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
<i>Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous</i>	
Actions	Objectifs
Aide à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des groupes de parole de parents et des sorties familiales afin de créer du lien. - Permettre aux parents de trouver une écoute ainsi que des éléments de réponses à leurs difficultés - Favoriser la mise en réseau
Elaboration, coordination et animation du Programme de Réussite Educative (PRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'égalité des chances de tous les enfants du territoire - Mettre en place des parcours individualisés. - Aider l'enfant à réussir ses apprentissages et à devenir l'adulte de demain.
<i>Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes</i>	
Accompagnement et redéploiement des associations aux seins des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir, structurer et valoriser le tissu associatif - Construire des projets qui contribuent à l'animation du quartier et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie avec la participation des habitants - Développement des échanges intergénérationnels entre habitants et inter quartiers.
Formation de bénévoles au secours de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Former des bénévoles aux gestes de premiers secours - Former des bénévoles à la protection civile
<i>Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels</i>	
Amélioration de l'accès des publics des quartiers aux activités culturelles urbaines et sportives	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'épanouissement de chacun, en valorisant le plaisir dans la pratique sportive et artistique, notamment en culture urbaine et sports de rues - Permettre à chacun de se révéler par une pratique en groupe, favorisant des moments de rencontre et d'échanges - Organiser un festival à ciel ouvert de clôture dans les quartiers et le centre bourg pendant les vacances d'été. - Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives - Favoriser la pratique de la natation aux jeunes des quartiers à la piscine intercommunale.
Culture et quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Former des jeunes et ou adultes à la pratique d'un instrument de musique. - Permettre aux enfants des quartiers défavorisés d'accéder à des activités autour de la photographie

4.3.3 - COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU (SUITE)

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré	
Actions	Objectifs
Embellissement paysager, artistique et participatif des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Embellir et revaloriser les espaces publics - Favoriser le travail collectif - Réduire l'oisiveté et l'errance des jeunes - Fédérer un groupe de jeunes autour d'un projet commun par quartier
Revaloriser le centre bourg	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des concours de graphes et de peintures en décors pour embellir le centre bourg - Se réapproprier les dents creuses du centre bourg pour créer de l'attractivité - Réaliser des peintures en décors et des graphes sur les supports mis à disposition par les bailleurs sociaux et la ville
BOKANTAJ	<ul style="list-style-type: none"> - Réinventer le mieux vivre ensemble par des opérations de vide grenier dans les quartiers. - Organiser des brocantes solidaires. - Réaliser des jardins partagés
Améliorer le cadre de vie des séniors défavorisés en utilisant leurs habitats comme supports de découverte des métiers.	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux habitants de 60 ans et plus de bénéficier d'une offre de petits travaux favorisant le mieux vivre à leur domicile et la mise aux normes de leur habitat par des jeunes en découverte des métiers - Favoriser les rencontres intergénérationnelles dans les quartiers
Faciliter l'accès aux services publics	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner à la création d'une Maison France Services - Faciliter l'installation d'un centre d'action sociale
PASS Numérique dans les QPV	<p>Permettre aux séniors et habitants des quartiers de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir les enjeux du numérique - Maitriser le numérique - D'augmenter son pouvoir d'agir grâce au numérique

4.3.3 - COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU (SUITE)

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion	
Actions	Objectifs
Accompagnement à l'entrepreneuriat.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des réunions d'informations du réseau de création d'entreprise pour les porteurs de projets avec les acteurs institutionnels de la création d'entreprise (Pôle emploi, mission locale ADIE, Guadeloupe Initiative etc...) - Identifier et accompagner les porteurs de projets du territoire au travers de dispositifs innovants. - Favoriser l'expérimentation des projets au travers des coopératives porteuses d'activités. - Favoriser l'implantation d'activités dans les dents creuses et locaux inoccupés
Identification et orientation d'un public 16-25 ans vers la découverte des métiers et des suites de parcours positives	<ul style="list-style-type: none"> - Remobiliser les personnes éloignées de l'emploi (jeunes et moins jeunes) et les inscrire dans des logiques de parcours - Favoriser l'orientation et les bilans d'employabilité des publics fragiles - Lever les freins périphériques à l'emploi.
Mise en œuvre de chantiers écoles dans les QPV pour les publics de jeunes fragiles	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des chantiers école de découverte des métiers du bâtiment et de l'environnement paysager. - Assurer des sorties positives en emploi et en suite de parcours qualifiant
Accompagnement vers et dans l'emploi en parcours emploi compétences dans les QPV	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en emploi PEC une trentaine d'habitants des QPV et augmenter leur employabilité pour le secteur marchand
Entreprendre autrement, autour des territoires et de nos habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence, la structuration et l'implantation d'entreprises de l'ESS dans les quartiers. - .
Développement de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les entreprises de Capesterre des nouvelles dispositions en matière d'apprentissage - Organiser et mettre en lien les entreprises du territoire et les jeunes en recherche de contrat - Accompagner les entreprises à la conclusion de contrat d'apprentissage en faveur des jeunes des QPV
Utiliser la clause d'insertion comme levier pour l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Insérer chaque fois qu'il est possible la clause d'insertion dans les marchés publics de la ville pour remettre en emploi les habitants des QPV

4.3.4 - COMMUNE DE GOURBEYRE

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
<i>Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous</i>	
Actions	Objectifs
La coordination au service de la réussite scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les apprentissages et améliorer la réussite scolaire. - Contribuer à l'égalité des chances dès le plus jeune âge.
<i>Volet thématique : Favoriser le lien social et les solidarités et promouvoir l'émergence des initiatives citoyennes</i>	
La dynamisation du tissu associatif	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir, structurer et valoriser le tissu associatif. - Construire des projets qui contribuent à l'animation du quartier et à l'amélioration des conditions et du cadre de vie. - Développer des échanges intergénérationnels entre habitants et inter quartiers.
<i>Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels</i>	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les loisirs des jeunes des Quartiers de Veille Active qui ne peuvent pas partir en vacances. - Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs en préservant la mixité tant sociale que sexuelle. - Favoriser l'accessibilité des sites. - Lutter contre l'inactivité, l'oisiveté et la délinquance.
<i>Volet Thématique : Prévenir la délinquance et améliorer la tranquillité publique</i>	
Renforcement de la médiation dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la tranquillité des habitants dans les quartiers. - Sécuriser de manière préventive l'espace public. - Contribuer à la réappropriation de l'espace public. - Renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation, et la population.

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
<i>Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré</i>	
Actions	Objectifs
Mise en valeur du patrimoine architectural, culturel et touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la réappropriation culturelle par les hts de leur cadre de vie - Permettre aux hbts de découvrir leurs quartiers, histoire et d'en devenir des acteurs éclairés.

4.3.4 - COMMUNE DE GOURBEYRE (SUITE)

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion	
Actions	Objectifs
Développement et accompagnement des chantiers d'insertion innovants	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre de chantiers d'insertion axée autour des richesses patrimoniales (naturel, culturel, architectural, immatériel, humain...). - Soutenir les projets ayant pour finalité de développer l'économie circulaire, de valoriser le patrimoine, développer des filières artisanales innovantes, le tourisme vert et la culture. - Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire.
Volet Thématique : Faciliter le développement de l'activité économique	
Actions	Objectifs
Améliorer et renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et créateurs des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la création, à la reprise d'activité, au maintien d'activité et coordonner leur action sur le terrain.

4.3.5 - COMMUNE DE SAINT-CLAUDE

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
Volet Thématique : Favoriser la réussite éducative pour tous	
Actions	Objectifs
La coordination au service de la réussite scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les apprentissages et améliorer la réussite scolaire - Contribuer à l'égalité des chances dès le plus jeune âge
Elaboration, coordination et animation des Programmes de Réussite Educative (PRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Replacer le parent dans son rôle de premier éducateur - Concevoir et accompagner des parcours individualisés en liaison constante avec les familles. - Diminuer les obstacles s'opposant à la réussite scolaire et éducative des enfants concernés.
Volet thématique : Accompagnement à la parentalité	
Aide à la Parentalité	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur - Favoriser les échanges d'expériences - Permettre aux parents de trouver une écoute ainsi que des éléments de réponses à leurs difficultés.
Volet Thématique : Améliorer l'accès et l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels	
L'appropriation du patrimoine naturel de son territoire par le sport et les loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les loisirs des jeunes des Quartiers de Veille Active qui ne peuvent pas partir en vacances. - Démocratiser la pratique et la participation aux activités sportives, culturelles et de loisirs en préservant la mixité tant sociale que sexuelle. - Favoriser l'accessibilité des sites. - Lutter contre l'inactivité, l'oisiveté et la délinquance.

4.3.5 - COMMUNE DE SAINT-CLAUDE (suite)

ENJEU PRIORITAIRE : FAVORISER LA COHESION SOCIALE POUR AMELIORER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE	
PILIER 1 : COHESION SOCIALE	
<i>Volet Thématique : Prévenir la délinquance et améliorer la tranquillité publique</i>	
Renforcement de la médiation dans l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer la tranquillité des habitants dans les quartiers. - Sécuriser de manière préventive l'espace public. - Contribuer à la réappropriation de l'espace public. - Renforcer la coopération entre les différentes institutions, les équipes de médiation, et la population.

ENJEU PRIORITAIRE : AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS ET REDUIRE LES RISQUES DE DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	
PILIER 2 : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	
<i>Volet Thématique : Améliorer le cadre de vie et promouvoir un renouvellement urbain équilibré</i>	
Actions	Objectifs
Embellissement paysager, artistique et participatif des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Embellir et revaloriser les espaces publics en créant du lien social - Favoriser le travail collectif - Réduire l'oisiveté et l'errance des jeunes - Fédérer un groupe de jeunes autour d'un projet commun en portant sa contribution à la vie de la cité, un devoir de citoyen

ENJEU PRIORITAIRE : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI ET FAVORISER L'ENTREPRENARIAT	
PILIER 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	
<i>Volet Thématique : favoriser l'emploi et l'insertion</i>	
Actions	Objectifs
Développement et accompagnement des chantiers d'insertion innovants	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser, former et accompagner des jeunes inactifs des Quartiers en veille active sur les dynamiques d'emploi et de qualification - Permettre à ces jeunes de se réinsérer socialement et professionnellement. - Favoriser l'émancipation par le travail. - Développer une dynamique d'entrepreneuriat.

V – LA PROCEDURE DE REPONSE A L'APPEL A PROJETS

1 - ADMISSIBILITE DU DEMANDEUR

L'appel à projets s'adresse aux associations, bailleurs sociaux, collectivités territoriales et établissements publics dans la mesure où leurs actions interviennent au bénéfice des habitants et des quartiers de la politique de la ville.

Les porteurs de projets de la politique de la ville doivent au préalable, **obligatoirement rencontrer au moins un référent communal ou intercommunal.**

Leur structure doit :

- Justifier d'une existence de **plus d'un an**,
- Disposer d'un numéro SIRET,
- Disposer d'un **ancrage territorial** (être un acteur local du territoire concerné par son projet ou être en partenariat avec des acteurs du territoire),
- Etre à jour des **bilans des subventions** antérieurement perçues,
- Etre à jour des **obligations légales** (absence de dette sociale ou présenter un moratoire conclu avec la CGSS, transmission des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et des comptes annuels ou d'un rapport du commissaire aux comptes).

2 - ADMISSIBILITE DU PROJET

Le dossier complet doit être accompagné de l'ensemble des pièces et être déposé dans les délais mentionnés.

Les projets soumis seront retenus d'après leur :

- concordance aux objectifs liés aux priorités thématiques et territoriales de 2021.
- co-construction entre plusieurs acteurs privés et publics.
- réalisme budgétaire et montage financier (en plus des crédits spécifiques, mobilisation du droit commun⁴, des financements privés (fondations, ...), ...)
- caractère innovant et expérimental
- évaluation au travers d'indicateurs de suivi mesurables et quantifiables

Les projets doivent se dérouler **entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021**. S'ils ne sont pas terminés, **une prorogation** pourra être accordée jusqu'au 31 mai 2022 en formulant la demande par écrit avant le 31 décembre 2021.

3 – DEPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION



Toutes les demandes de subvention doivent être saisies en ligne sur le portail « Dauphin » de l'Etat, **à l'exception des projets exclusivement en direction des QVA de Gourgbyre et St-Claude**. Ces derniers sont directement déposés par mail et papier au service Politique de la ville de la CAGSC.

LES PIECES OBLIGATOIRES POUR TOUS

- ✓ **Dossier CERFA**, pour les QPV : saisi et imprimé de « DAUPHIN » : <https://usager.dauphin.cget.gouv.fr> pour les QVA, renseigné et imprimé en R/Verso (cerfa N°12156 *05).
- ✓ **Annexe 1** : Liste des pièces à fournir lors du dépôt à la CAGSC.
- ✓ **Annexe 2** : Fiche synthétique de présentation du projet sous format word.
- ✓ **Annexe 3** : Fiche détaillée du budget prévisionnel de l'action.

⁴ Les crédits de droit commun (Région, Département, Etat - ARS, CAF, DIECCTE, DAC, DEAL, Jeunesse et sports...) sont à mobiliser en amont des crédits spécifiques. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation...) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers.

DEPOSER SON PROJET SUR DAUPHIN

La **cellule support de l'ANCT Paris - 09.70.81.86.94** (*pensez au décalage horaire*) se tient à votre disposition pour toutes questions liées à la plateforme de dématérialisation DAUPHIN).

Mme DIB Laurence, Chargée de mission Politique de la ville à la DJSCS - 0590.81.01.85 / laurence.dib@jscs.gouv.fr - vous aidera à créer votre compte sur DAUPHIN.

<i>Pour les nouveaux opérateurs</i>	<i>Pour les anciens opérateurs</i>
Créer votre compte (choisir un identifiant et un mot de passe en respectant les règles indiquées)	Connectez-vous avec vos identifiant et mot de passe
Renseigner les données administratives de votre structure (Siret, siège, Rib, ...)	Mettre à jour l'ensemble des données administratives de votre structure
A partir du lien que vous recevrez par mail, activer votre compte	Déposer votre projet en suivant les étapes indiquées
Déposer votre projet en suivant les étapes indiquées	Pour les actions en reconduction , Il est possible de " DUPLIQUER " une demande N - 1. Ouvrir l'action à reconduire, cocher "reconduction" et mettre à jour, entre autres, le budget prévisionnel de l'action 2021
Pour le choix de la localisation du projet, c'est obligatoirement " 971 - CA du Grand Sud Caraïbe "	
Pour le budget prévisionnel du projet, c'est obligatoirement "année 2021"	
Dans la colonne « produit » du budget de l'action , pour mentionner la participation de l'ANCT (ex. CGET) dans « subvention d'exploitation – État », tapez " 971 ", puis sélectionner " 971 - ETAT - POLITIQUE DE LA VILLE" et inscrire le montant de la subvention (<i>sinon, votre projet n'existera pas sur la plateforme</i>).	
Imprimer le dossier CERFA (reçu en pièce jointe avec le mail de confirmation du dépôt du projet) et l'attestation sur l'honneur à signer .	
Transmettre le dossier CERFA et les pièces administratives au service Politique de la ville de la Communauté d'agglomération – CAGSC (lieu de dépôt unique).	
	Pour justifier l'utilisation des subventions 2020 : <ul style="list-style-type: none">○ Bilan final sur Dauphin Connectez-vous avec vos identifiant et mot de passe. Ouvrir votre dossier de demande 2020, puis choisir l'action à justifier. Renseigner les données et confirmer le dépôt. Imprimer et signer le compte rendu qualitatif et financier. Joindre l'annexe n°4 : Fiche d'identification des bénéficiaires des quartiers en 2020. Transmettre le bilan à tous les financeurs ayant soutenus votre action.○ Bilan intermédiaire Renseigner, signer et transmettre le cerfa N°15059*01 (compte rendu financier de subvention - fiches 1, 2 et 3) et l'annexe n°4 : Fiche d'identification des bénéficiaires des quartiers en 2020.

Pour tous les opérateurs, les pièces administratives doivent être enregistrées sur Dauphin et, ou fournies en sus du dossier de demande : Voir Annexe 1

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention (Cerfa et annexes) est fixée au :

Mercredi 24 Mars 2021 à 11h00 – Délai de rigueur

Tout dossier incomplet à la date limite de dépôt ne sera pas examiné.

DEPOT DES DOSSIERS SOUS FORMAT PAPIER ET NUMERIQUE

Tous les dossiers de demande de subvention devront être déposés au siège de la Communauté d'Agglomération (lieu de dépôt unique) :

⇒ en **2 exemplaires originaux Recto/verso et sous format numérique** (pdf et word),

avec la **Référence : Réponse Appel à projets PV 2021**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE (CAGSC)

SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE

Rue Bébian – Place du père Magloire – 97100 Basse-Terre

Tél. : 0590 99 63 20

⇒ ou par mail à ccsbt2@wanadoo.fr et rpomer.casbt@gmail.com sous format pdf et word.

VI – LE REPERTOIRE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Pour toute question et pour tout accompagnement spécifique **avant la date limite de dépôt des dossiers**, les équipes du service Politique de la Ville restent à votre disposition. Les porteurs de projets doivent **obligatoirement rencontrer au moins un référent communal ou intercommunal**. Veuillez au préalable prendre un rendez-vous.

1- Référent de la Communauté d'agglomération (CAGSC)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE		
Service Politique de la Ville		
Agent	Fonction	Coordonnées
Roberta POMER	Responsable de service	0590 41 57 55 0690 54 08 32 rpomer.casbt@gmail.com

VI – LE REPERTOIRE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (SUITE)

2- Référents des communes membres

Des quartiers prioritaires (QPV) :

Commune	Agent	Fonction	Coordonnées
Commune de Baillif	Patricia BABEL	Responsable des Affaires communautaires Chef de projet Contrat de ville	0590 99 11 81 p.babel@ville-baillif.fr
	Odile FAUCONNIER	Responsable CCAS - Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 99 11 70 (poste 2119) o.fauconnier@ville-baillif.fr
	Catherine GOIGNAN	Coordonatrice Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 99 11 70 c.goignan@ville-baillif.fr
	Jim FRANCILETTE	Police Municipale Coordonateur CLSPD	0590 99 11 70 j.francillette@ville-baillif.fr
Ville de Basse-Terre	Mirna CHARLOT	Secrétariat Politique de la ville	0590 80 56 42 m.charlot@ville-basseterre.fr
	Chrystèle CHATHUANT	Coordonatrice Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 32 88 74 0590 32 36 74 c.chathuant@ville-basseterre.fr
Ville de Capesterre Belle-Eau	Edouard CHALUS	Chef de projet Contrat de ville Directeur de la Direction du Développement Éco. et des Solidarités	0590 86 58 62 06 41 23 19 84 edouard.chalus@capesterrebelleeau.fr
	Jean-Philippe DANICAN	Chef de la police municipale	0590863168 0690345235 pm-cbe@hotmail.fr
	Valérie RAMASSAMY	Coordonatrice CLSPD	0590863168 0690 13 44 31 polville.cbe@gmail.com
	Pascal Némorin	Coordonnateur du PRE de CBE	DIRECTION EDUCATION - PRE de CBE 0690 43 51 72 pascal.nemorin@capesterrebelleeau.fr

Des quartiers en veille active (QVA) :

Commune	Agent	Poste	Coordonnées
Ville de Basse-Terre	Mirna CHARLOT	Secrétariat Politique de la ville	0590 80 56 42 m.charlot@ville-basseterre.fr
Commune de Gourbeyre	Gérard ABON	Chef de projet Contrat de ville	0590 41 74 99 / 0690 40 26 36 gerard.abon@ville-gourbeyre.fr
Commune de Saint-Claude	Rodrigue NANGIS	Chef de projet Contrat de ville	0590 80 00 16 / 0690 75 81 12 rodrigue.nangis@ville-saintclaud.fr
	Nathalie SOSSE	Coordonatrice Programme de Réussite Educative (PRE)	0590 80 00 16
	Anne-Claude ALEXANDRINE	Coordonatrice CLSPD	0590 80 00 16 ac.alexandrine@ville-saintclaud.fr

VI – LE REPERTOIRE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (SUITE)

3- Référents des Partenaires signataires du Contrat de ville

Partenaires	Référents	Coordonnées
Préfecture (ANCT – ex. CGET)	PLACIDE Ingrid Déléguée du préfet à la Politique de la ville	0590 99 39 00 0590 99 39 88 ingrid.placide@guadeloupe.pref.gouv.fr
	FAILLOT Lucette Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes	0590 99.26.11 0690.73.52.77 lucette.faillot@guadeloupe.pref.gouv.fr
DJSCS (ANCT – ex. CGET)	DIB Laurence Chargée de mission Politique de la ville	0590 81 00 87 – Poste 121 0690 26 06 37 laurence.dib@jscs.gouv.fr
	RENE-GABRIEL Murielle Chargée de mission Politique de la ville - Dispositif Adultes relais	0590 81 95 97 / 81 33 57 - Poste 134 0690 72 61 09 murielle.rene-gabriel@jscs.gouv.fr
Académie Guadeloupe	LACEMON Lydia Proviseure à la vie scolaire Conseillère technique établissements et vie scolaire	0590 47 81 39 / 0690 37 81 37 lydia.lacemon@ac-guadeloupe.fr Secrétariat : Sinndy CALIF ce.pvs@ac-guadeloupe.fr
	Julienne DUBOIS Gestionnaire des associations de l'académie	association@ac-guadeloupe.fr
DAC	Laurence SELBONNE Conseillère éducation artistique et culturelle	0590 41 14 59 0690 75 89 38 Laurence.selbonne@culture.gouv.fr
	Patricia SARTENA Chargée des PRE	0590 41 14 53 0690 57 27 44 patricia.sartena@culture.gouv.fr
ARS	BOULON Lionel Inspecteur de l'action sanitaire et sociale	0590 99 99 65 0690 520 658 lionel.boulon@ars.sante.fr
DIECCTE	CHARPENTIER Véronique cheffe du département emploi et compétences	0590 80 50 50 / 03 0690 37 28 33 veronique.charpentier@dieccte.gouv.fr
	LACOMA Gaëlle Inspectrice du travail chargée de la politique en faveur des travailleurs handicapés & du développement de l'emploi et des territoires	05-90-80-50-37 0690 745 296 gaelle.lacoma@dieccte.gouv.fr
Région	CLAIRY Edouina Chef du service Développement des territoires et de la politique de la ville	0590 80 40 40 (poste 42 90) eclairy@cr-guadeloupe.fr
CAF	VALVERT Véronique Manager du Pôle Action sociale	0590 90 54 25 / 0690 11 43 37 veronique.valvert@caf.fr
	ROCH Sandra Responsable du secteur Animation des territoires	0590 90 53 81 / 0690 99 07 52 Sandra.roch@caf.fr

VI – LE REPERTOIRE DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (SUITE)

3- Référents des Partenaires signataires du Contrat de ville

Partenaires	Référents	Coordonnées
Département	AIGUADEL-ARCHIMEDE Betty Chef du service Développement Social des Quartiers	Tel : 0590 93 78 06 Fax : 0590 93 78 01 betty.archimede@cg971.fr
	Laurence DERAINE Responsable de la coordination des Antennes Locales d'Insertion	0590 99 76 67 0690 50 42 31 laurence.deraine@cg971.fr
	Pascale LUBINO Sous Directrice du Développement Social des quartiers et de la lutte contre l'exclusion	05 90 93 23 81 pascale.lubino@cg971.fr
Pôle emploi	DELACAZE Davy Directeur Agence de B/Terre	0590 99 48 68 / 0690 39 24 36 davy.delacaze@pole-emploi.fr
CCI IG des Iles de Guadeloupe	PROCIDA Robert Directeur volet développement économique	0590 99 14 90 r.procida@guadeloupe.cci.fr
Banque des Territoires - Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	MARTIN Jennifer Chargée de développement territorial Direction Régionale Antilles-Guyane	05 90 21 18 68 07 85 35 78 07 jennifer.martin@caissedesdepots.fr
Mission locale	CHELLIN Josiane Responsable de secteur GSC	0590 82 00 11 0690 54 04 63 josiane.chellin@mission-locale-guadeloupe.fr
SIG	DERUSSY Ruddy Responsable UT	0590 93 42 31 0690 59 08 93 r.derussy@sig-guadeloupe.fr
Semsamar	Jean-Pierre APPOLINAIRE Directeur de la Gestion du patrimoine	0590 93 66 40 Fa0590 90 95 26 jappo@semsamar.fr

VII – ANNEXES

INFORMATIONS UTILES

L'ANCT, anciennement CGET concourt par son action à la cohésion des territoires.

www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr

Le 01 Janvier 2020, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Agence du numérique et Epareca sont devenus l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Service de l'État placé sous l'autorité du ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'ANCT assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » pour permettre aux collectivités de mener à bien leurs projets de territoires. Elle est entre autres, chargée de la conception et de la mise en œuvre de la politique publique, la Politique de la ville qui depuis 2018, est animée autour de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, lancée par le Président de la République.

La Projétothèque de l'ANCT vous présente des projets et réalisations de collectivités et d'acteurs locaux qu'elle accompagne ou qu'elle a repérés pour vous. Un partage d'expérience à découvrir à travers des fiches de cas pratiques, des témoignages et des reportages : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/la-projetotheque-15>

Préfecture Guadeloupe : www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville

DJSCS : www.guadeloupe.drjscs.gouv.fr

DAC : www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Guadeloupe

ARS : www.guadeloupe.ars.sante.fr

NOTICE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51781&cerfaFormulaire=12156

CREER, GERER ET DEVELOPPER SON ASSOCIATION

Site officiel de l'administration française sur la vie associative, guide d'informations pratiques et démarches
www.associations.gouv.fr

Services en ligne et formulaires - associations | service-public.fr

www.service-public.fr/associations

www.service-public.fr/associations/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires

www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/je-suis-une-association

www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/.../quel-statut-pour-mon-association

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire des îles de Guadeloupe (CRESS-IG)

www.cress-ilesdeguadeloupe.fr

GUIDES PRATIQUES POUR LA VIE ASSOCIATIVE

www.guidepratiqueasso.org

www.associations.gouv.fr/guide-pratique-vie-associative

GUIDES DES FONDATIONS

www.fondationdefrance.org/fr/annuaire-des-fondations-abritees (de Guadeloupe : Fore, Crédit agricole...)

MECENAT ET ASSOCIATIONS - Opale susceptibles de soutenir les projets artistiques et culturels

www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2016_opale_fiches_fondation_4oct.pdf

www.esspace.fr/financement-ess-fondations.htm

DONNEES UTILES

Les documents contractuels du **CONTRAT DE VILLE INTERCOMMUNAL** : avenant de prorogation 2020-2022, évaluation à mi-parcours du contrat de ville, convention cadre, plan d'actions, tableaux récapitulatifs, convention d'application territoriale, pourront vous être adressés sur demande aux référents politique de la ville des communes et de la communauté d'agglomération.

Les Chiffres clés de la Politique de la ville - Comité interministériel à la ville (CIV) – 29 01 21



Panoramas statistiques 2019

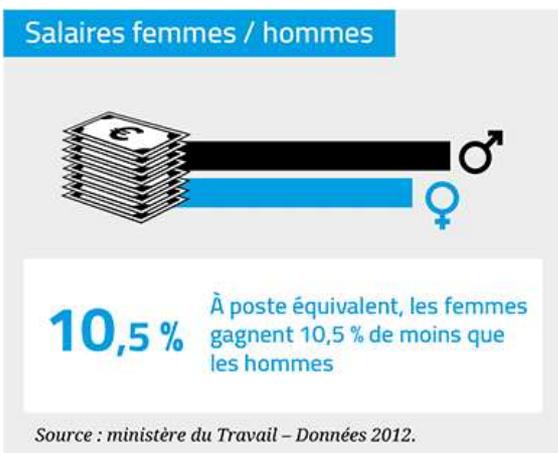
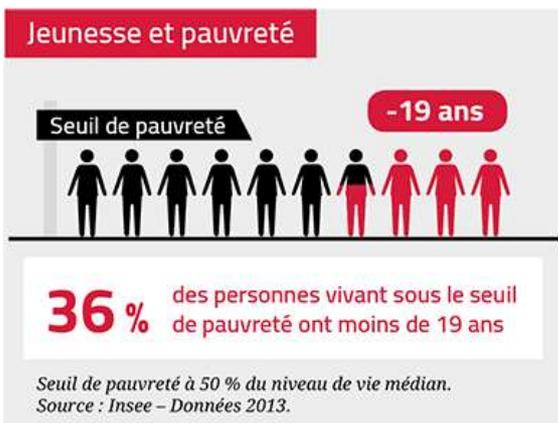
La DJSCS de Guadeloupe vous présente l'édition 2019 du « Panorama Statistique » qui rassemble les principaux indicateurs et statistiques disponibles dans ses trois domaines de compétence, jeunesse, sport et cohésion sociale. A des fins de comparaison, les données affichées concernent la Guadeloupe et la France hexagonale mais également les autres départements français d'Amérique : www.guadeloupe.drjcs.gov.fr

Les chiffres clés de la jeunesse Guadeloupe 2018 sont une réalisation de la DJSCS de Guadeloupe. C'est une brochure qui rassemble quelques indicateurs sociaux, pour vous donner une plus grande visibilité sur la jeunesse : www.guadeloupe.drjcs.gov.fr

2ème édition du « Rapport sur les inégalités en France » Publié le 31/05/2017

L'Observatoire des inégalités a publié son deuxième « *Rapport sur les inégalités en France* » - Edition 2017.

Au sommaire : revenus, éducation, travail, modes de vie, territoires abordés à travers notamment 200 tableaux et graphiques expliqués et commentés.



LA LISTE DES RUES DES QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV)

Le contrat de ville intercommunal s'appuie sur **une géographie prioritaire - les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)** répartis sur trois communes : Baillif, Basse-Terre, et Capesterre-Belle-Eau.

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) / SECTEURS / RUES CONCERNES	
BASSE-TERRE	PINTADE	Voie Diligenti, avenue du gouverneur de Lyon
	CALEBASSIER	Chemin des Colibri, ruelle des frégates, Ruelle des mouettes
	CHEVALIER SAINT-GEORGES	
	Rue Chevalier Saint-Georges, rue Denis Michaux, impasse de la nouvelle ville, rue Emile Vachelet, Ruelle Pactole avenue, allée des Avocats, rue Annibal Waneybergue, ruelle Yves Benfele	
	MALLIAN	
	Rue Julien Mallian, rue Théodore Lacascade, rue Jules Gascon, Rue Thyrus de Pattrizel, rue Georges Favreau	
	BOLOGNE	
Allée des immortelles, allée des amandiers, allée des marguerites, allée des balisiers, avenue des pères domicaïns, allée des sang-dragon		
RIVIERES DES PERES		
Rue du Général Lambert, avenue François Mitterrand, rue Elie Chauffrein, Allée des tamarins, rue du Général Lanzerac, rue Jean Jaurès, Rue Aimé Noël, Allée du 27 mai 1848, rue Clovis Renaïson, rue Adolphe Gatine, rue René Baptistide, rue Jules Billecop		
BAILLIF	BOURG	
	Avenue du Père Labat, rue des anciennes écoles, rue de l'église, rue du cimetière rue Delgrès, rue Henri Soret, rue Joseph Pagesy , route de Cadet ruelle des quenettes, rue de la liberté, rue des corsaires, rue des fortifications prolongée, rue des ortolans, rue de la madeleine, route de Morne Mabouya, rue de la circonvallation	
	CADET	
	Chemin des tamariniers, route de cadet, chemin de la Brigade, rue Fauconnier, chemin de fond Sillac, chemin des Pommes Cannelles 2, Rue ravine des Corsaires, chemin de Bougenot	
	SAINT-ROBERT	
Chemin des Pommes Acajou, chemin des Judes Plessis, Ruelles des Crotons, Route de Saint-Robert, chemin de fond Rivon, chemin des Pyrénées, chemin Dardanelles, chemin des avocats, chemin du Boulanger, rue de l'arbre à pain, ruelle des roches caraïbes, chemin de Clairefontaine, chemin Danois, chemin sur canal		
BOIS RAIMBAULT		
Chemin de Bois Raimbault, chemin des tamariniers, chemin de Common, ruelle des pruniers		

COMMUNES	QUARTIERS PRIORITAIRES (QPV) / SECTEURS / RUES CONCERNES
BAILLIF (suite)	JEAN JAURES
	Rue du Stade, Rue de la Poste, Rue Jean Jaurès (Allée des Cannas, Allée des Gerbéras, Allée des Hémérocailles, Allée des Hortensias, Allée des Bégonias, Allée des Œillets) ; Rue des Balisiers.
CAPESTERRE-BELLE-EAU	HAUTE PLAINE / BANANIER
	Rue François, rue des palétuviers, route de Haute plaine, chemin Aurélie, rue Morne Cinq Jours, rue de morne à Zailles, rue trou aux chats, Bd de Bananier, rue de plage, rue de Berville, route de Mont Plaisir, rue Bernard Zebus, Allée Saint-Sauveur, rue de la Batterie, Impasse du rivage, rue du père Thole, Allée des mineurs, impasse du Fond Colmar, impasse du souffleur.
	BOURG / SARLASSONE
	Lotissement Moulin à Eau, résidence le Cap, rue Bacadere, lotissement Salome, rue de Cayenne, rue des ortolans, rue des alouettes, rue de la Grande Rivière, rue des Raisiniers, rue des dames de l'usine, rue du poète Christophe, rue Jean Jaurès, Boulevard maritime, avenue Paul lacavé, rue Perrinon, rue Pasteur, rue de l'usine, rue du général Felix Eboué, Boulevard Delgrès, Rue des Cosmonautes, rue Gambetta, Allées des Bougainvilliers, Rue Gérard Turlet, Allée des Frambroisins, rue Henri Sidambarom, rue Auguste Saint-Luce, rue de l'abbé Grégoire, rue Schœlcher, rue Foch, rue Léopold Dorval, rue AnatolCeleste, rue Mont plaisir, Rue AmédéFengarol, Rue Victor Hugo, rue Léon Philis Seymour, Allée Xantippe, rue de Fromager, ruelle Maurice Narayaninsamy, rue Camille Ambert, rue de la pépinière, Chemin du Figuier, rue Pois doux, Allée de l'harmonie, rue des galbas, lotissement Moula, rue de la république, rue Joliot Curie, Rue albertBerville, rue du marquis de Bouillet, rue du Progrès, Allée des Flamboyants, rue des Banglins, Allées des acacias, Rue Gérard Baptistide, rue des Filaos, rue Gérard Marianne, rue du Château, rue de la Fontaine, boulevard Front de mer, rue des Joncs, rue de la caserne, rue de l'embouchure.
ILET PEROU	
Rue de l'ilet Pérou, Ruelle Cabuzel, ruelle Jalce, Ruelle Vouteau, Ruelle de l'arbre à Pain, ruelle Mancel, Ruelle Vadney, ruelle Combet, ruelle de la Terre Rouge.	